

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE
Mars 2014

**Statistiques des risques
professionnels des non-salariés
et des chefs d'exploitation agricole**
Données nationales 2012



L'essentiel & plus encore

Les statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole

Données nationales 2012

**DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES**

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)

- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

RESUME	6
INTRODUCTION	8
SOURCES ET DEFINITIONS	8
● Source de données	8
● Définition des indicateurs	9
● Champ de la population.....	9
I – Depuis 2008 le nombre d’affiliés baisse de 2 % par année	11
II – Plus des trois quarts des accidents du travail proprement dit font l’objet d’un arrêt de travail indemnisé	12
1. Les accidents du travail avec arrêt des chefs d’exploitation ou d’entreprise agricole concernent majoritairement les hommes.....	12
a. Environ 46 % des accidents surviennent dans les élevages bovins	12
b. Depuis 2008 l’indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt diminue en moyenne de 2,6 % par an	13
2. Les activités en rapport avec les animaux constituent la principale cause des accidents du travail avec arrêt	14
a. Environ une victime sur trois exerçait une activité en rapport avec les animaux vivants	14
b. Près de trois accidents sur quatre surviennent sur les lieux de production animale ou végétale.....	14
c. Pour un accident sur cinq, l’élément qui cause la lésion est un animal	14
d. Les pertes d’équilibre ou les chutes représentent presque le tiers des mouvements accidentels	15
e. Les fractures ou fêlures représentent 22 % des lésions occasionnées	15

III – Les accidents mortels	16
1. En 2012, 104 non-salariés sont décédés à la suite d'un AT/MP	16
2. Sur la période de 2010 à 2012, 248 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont décédés à la suite d'un accident du travail	17
a. Pour 43 % des accidents mortels du travail proprement dit, les chefs d'exploitation agricole sont des éleveurs de bovins	17
b. Le tiers des décès est dû à l'utilisation d'un matériel ou d'une machine	17
IV – En 2012, 1 756 maladies professionnelles sont reconnues pour les chefs d'exploitation agricole	18
1. Les maladies professionnelles touchent principalement les femmes	18
a. L'indice de fréquence des maladies professionnelles pour les exploitants agricoles évolue en moyenne de + 4% de 2008 à 2012	18
b. Les femmes sont deux fois et demi plus atteintes que les hommes	18
2. Les troubles musculo-squelettiques représentent neuf maladies professionnelles sur dix pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	19
3. Dans quatre cas sur cinq, les affections péri-articulaires sont à l'origine de la maladie professionnelle des femmes	20
Chiffres clés en 2012 (évolutions 2008-2012).....	21
Liste des graphiques et des tableaux	5

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des accidents et des maladies avec et sans arrêt selon leur type (2012)	11
Graphique 2 : Répartition des accidents du travail proprement dit avec arrêt selon le secteur d'activité de la victime	12
Graphique 3 : Indice de fréquence – accidents du travail proprement dit (2008-2012)	13
Graphique 4 : Indice de fréquence par secteur d'activité en 2012	13
Graphique 5 : Répartition en 2012 des accidents du travail proprement dit selon l'activité exercée par la victime	14
Graphique 6 : Indice de fréquence – maladies professionnelles avec et sans arrêt (2008-2012)	18
Graphique 7 : Répartition en 2012 des maladies professionnelles avec ou sans arrêt selon leur nature	19

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition en 2012 des accidents du travail proprement dit par l'élément matériel à l'origine des lésions	14
Tableau 2 : Répartition en 2012 des accidents du travail proprement dit par la nature de la lésion	15

RESUME

Recul de la fréquence des accidents du travail déclaré pour les non-salariés agricoles en 2012

Le nombre d'AT/MP enregistré chez les non-salariés agricoles diminue de - 6,7 % en 2012 alors que la population assurée ne baisse que de 1,7 %. L'indice de fréquence des accidents du travail proprement dit indemnisés diminue de - 5,4 %. Le secteur des élevages de bovins reste le plus concerné par les accidents. Le nombre de maladies professionnelles quant à lui baisse de - 6 %.

Le nombre d'affiliés non-salariés agricoles baisse de - 1,7 % en 2012

En 2012, 587 307 personnes (exploitants agricoles, conjoints, aides familiaux et cotisants solidaires) sont affiliées à l'assurance Accidents du travail et des maladies professionnelles des exploitants agricoles (Atexa), soit une baisse de - 1,7 % par rapport à 2011. Les chefs d'exploitation agricole représentent 81,4 % de la population non-salariée agricole. Les secteurs des élevages de bovins et des cultures céréalières concentrent le plus d'affiliés avec respectivement 31,5 % et 16,7 % de ceux-ci.

Les non-salariés agricoles ont déclaré près de 25 000 AT/MP en 2012

Avec 22 933 accidents du travail proprement dit, 1 884 maladies professionnelles et 200 accidents de trajet enregistrés en 2012, le nombre d'AT/MP baisse de - 6,7 % par rapport à 2011.

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont principalement concernés avec 23 877 AT/MP soit 95,4 % du total des déclarations. Les conjoints de chefs d'exploitation sont victimes de 813 AT/MP, les cotisants solidaires de 217 et les aides familiaux de 107.

Les décès à la suite d'un AT/MP concernent 104 non-salariés en 2012

En 2012, 104 non-salariés sont décédés à la suite d'un accident de travail proprement dit, d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles sont particulièrement concernés par les accidents du travail proprement dit mortels avec 97 décès. Il s'agit surtout d'éleveurs de bovins (40 %), d'exploitants de cultures et d'élevages non spécialisés (13 %) et d'exploitants de cultures céréalières (12 %).

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ont eu 16 600 accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

Au cours de l'année 2012, 16 578 accidents avec arrêt de travail ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières (versées aux seuls chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole après un délai de carence de sept jours). Les hommes sont principalement touchés avec 82,5 % de ces accidents alors qu'ils représentent seulement 76,0 % de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Les élevages bovins concentrent 45,4 % des accidents. Les animaux sont en cause dans un accident sur cinq et parmi ceux-ci trois quarts sont des bovins.

L'indice de fréquence des accidents du travail proprement dit indemnisés diminue de - 5,4 % en 2012 pour atteindre 35 accidents pour 1 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Le secteur des exploitations de bois avec 93 accidents indemnisés pour 1 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole présente l'indice de fréquence le plus élevé. Viennent ensuite les élevages de bovins avec 47 accidents pour 1 000 chefs d'exploitation agricole.

Le nombre de nouvelles maladies professionnelles reconnues pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole baisse de - 6 %

Pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, 1 756 nouvelles maladies professionnelles avec ou sans arrêt ont été reconnues en 2012, nombre en baisse de - 6,0 % par rapport à 2011.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues chez les hommes, 60 %, est supérieur au nombre de maladies reconnues chez les femmes, 40 %. Toutefois l'indice de fréquence de ces maladies est deux fois plus élevé pour les femmes avec six cas de maladies pour 1 000 femmes contre trois cas pour 1 000 hommes.

Les troubles musculo-squelettiques représentent neuf maladies professionnelles sur dix pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole

En 2012, les Troubles musculo-squelettiques (TMS) concernent 89 % des maladies reconnues pour les chefs d'exploitation, soit 1 361 cas.

Les affections périarticulaires dues à des gestes et postures représentent 83 % des TMS et 74 % du total des maladies professionnelles. Les mouvements ou le travail répétitifs sont généralement à l'origine de ces affections périarticulaires.

Bien que la répartition du nombre de ces affections soit identique pour les deux sexes, leur fréquence est plus importante pour les femmes avec cinq affections pour 1 000 chefs d'exploitation agricole contre deux affections pour les hommes.

Télécharger les données au format Excel :



Introduction

Le 1^{er} avril 2002, l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles (Atexa) est devenue une branche de protection sociale obligatoire.

Depuis cette date, la Caisse centrale de MSA exploite les données statistiques d'accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) provenant des caisses de MSA et du groupement d'assureurs.

L'étude ci-après porte sur les accidents du travail et les maladies professionnelles des non-salariés agricoles¹, survenus et reconnus en France métropolitaine en 2012.

Ces données sont celles présentées lors du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (CSPSA) et de la Commission nationale de prévention (CNP) du 3 décembre 2013.

Sources et définitions

● Source de données

Les données² proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la MSA ou du groupement des assureurs agricoles (APRIA RSA) figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (suivi des affiliations des exploitants agricoles) de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,
- des enquêtes sur les accidents mortels réalisées par les services de « Prévention des Risques Professionnels » et de « Santé au Travail » des Caisses de Mutualité Sociale Agricole.

Ces données sont déclinées par types d'AT/MP, par circonstances de survenue des AT/MP, par secteurs d'activité, par sexe et âge des victimes.

Elles sont obtenues à l'aide des Systèmes d'information décisionnels (SID) Atexa et par interrogation des bases accidents et affiliations à l'aide du logiciel « IMPROMPTU ».

¹ A l'exception des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle couverts par un régime spécifique. Par ailleurs les enfants (dont les données population ne sont pas connues), ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.

² Mise à jour au début d'octobre 2013.

● Définition des indicateurs

Nombre d'AT/MP

Accident ou maladie ayant donné lieu à reconnaissance au cours de la période considérée.

Nombre d'AT/MP indemnisés

Accident ou maladie ayant donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières au cours de la période considérée et donc pour lequel(le)s il n'y a pas eu d'arrêt de travail ayant donné lieu à paiement de prestations au cours des années précédentes.

Nombre d'AT/MP mortels

Accident ou maladie ayant entraîné le décès de la victime au cours de la période considérée.

Indice de fréquence des AT/MP reconnus

$$\frac{\text{Nombre d'accidents ou de maladies indemnisés} \times 1\,000}{\text{Nombre annuel de non salariés (ou chefs d'exploitation)}}$$

● Champ de la population

Les exploitants de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 et sont réparties de la manière suivante :

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Télécharger les données au format Excel :



I – DEPUIS 2008 LE NOMBRE D’AFFILIES AU REGIME ATEXA BAISSÉ DE 2 % PAR ANNEE

En **2012**, 587 307 personnes (477 808 chefs d’exploitation ou d’entreprise agricole, 42 357 conjoints, 5 812 aides familiaux et 61 330 cotisants solidaires) ont été assurées à l’Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles (Atexa), soit une baisse de - 1,7 % par rapport à 2011. Ce nombre d’affiliés a diminué en moyenne de 2,0 % de 2008 à 2012.

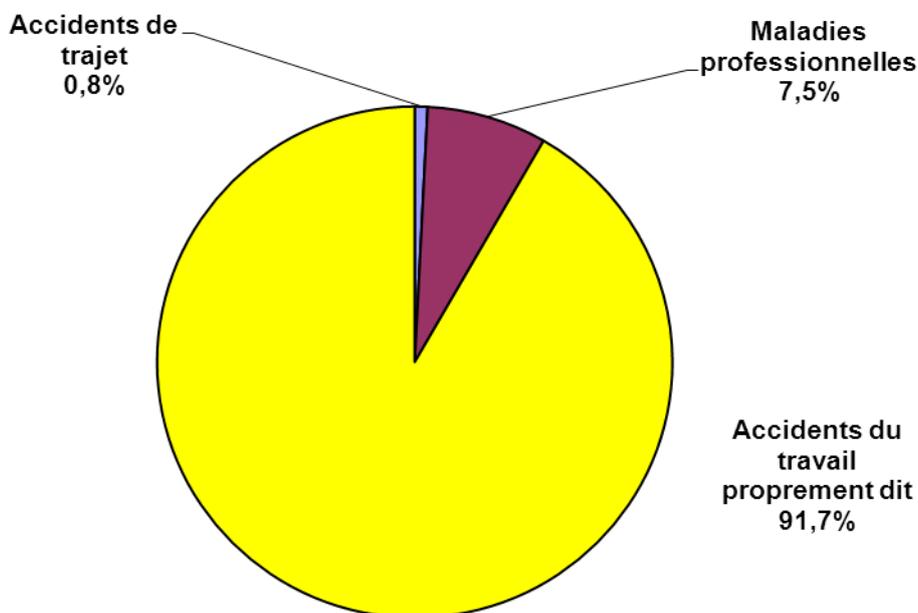
Les secteurs **des élevages de bovins** regroupent le plus grand nombre d’affiliés et représentent respectivement 31,5 % de ceux-ci, dont 15,9 % pour les seuls élevages de bovins-lait). Suit le secteur **des cultures céréalières** qui concentre 16,7 % des affiliés.

En 2008 29 859 accidents de travail, trajet et maladies professionnelles (AT/MP) étaient recensés. Depuis, ce nombre baisse en moyenne de - 4,3 % par année (29 030 en 2009 ; 28 182 en 2010 ; 26 812 en 2011) pour atteindre 25 014 AT/MP en 2012, soit une baisse de - 6,7 % par rapport à 2011.

Les chefs d’exploitation sont les principaux concernés avec 23 877 AT/MP soit 95,5 % du total de ceux-ci. Les conjoints de chefs d’exploitation sont touchés par 813 AT/MP, les cotisants solidaires par 217 et les aides familiaux par 107.

L’ensemble des AT/MP est essentiellement constitué d’accidents du travail proprement dit, 22 930 en 2012, soit 91,7 % des AT/MP et, dans une moindre mesure de maladies professionnelles, 1 884, soit 7,5 %. Par contre les accidents de trajet ne représentent que 0,8 % du total des AT/MP (graphique 1).

GRAPHIQUE 1
REPARTITION DES ACCIDENTS ET DES MALADIES AVEC ET SANS ARRET SELON LEUR TYPE (2012)



Source : MSA

II – PLUS DES TROIS QUARTS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT FONT L’OBJET D’UN ARRÊT DE TRAVAIL INDEMNISE

Les indemnités journalières (IJ) n’étant versées qu’aux chefs d’exploitation ou d’entreprise agricole, les données présentées ci-après, sur les accidents du travail proprement dit avec arrêts indemnisés, ne concerneront que ceux rattachés à ce statut.

Au cours de l’année 2012, pour les chefs d’exploitation, 16 578 accidents ont donné lieu à un premier paiement d’indemnités journalières (accidents avec arrêt de travail indemnisé)³, ce qui correspond à 75,6 % des 21 935 accidents du travail avec ou sans arrêt de travail.

Dans l’analyse qui suit, ces accidents de travail avec arrêt indemnisé seront dénommés « accidents avec arrêt ».

1. Les accidents du travail avec arrêt des chefs d’exploitation ou d’entreprise agricole concernent majoritairement les hommes

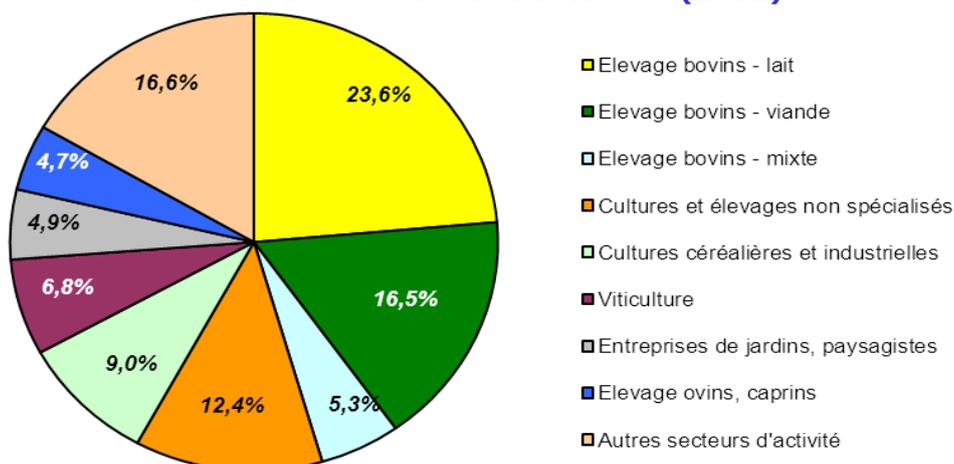
Les accidents avec arrêt de travail concernent avant tout **les hommes**. Ils totalisent 82,5 % des accidents alors qu’ils représentent 76,0 % des chefs d’exploitation affiliés à l’Atexa.

Les victimes ont principalement entre 50 et 59 ans (39,1 %) ou entre 40 et 49 ans (31,4 %). Cette répartition est proche de celle de la population avec respectivement 34,9 % et 31,1 % pour ces deux catégories d’âge.

a. Environ 46 % des accidents surviennent dans les élevages bovins

En 2012, 45,4 % des accidents se sont produits dans **les élevages de bovins** : 23,6 % dans les « élevages laitiers », 16,5 % dans les « élevages pour la viande », et 5,3 % dans les « élevages mixtes ». Les exploitations de « **cultures et élevages non spécialisés** » sont concernées par 12,4 % des accidents, les « **cultures céréalières et industrielles** » par 9,0 % et la « **viticulture** » par 6,8 % (graphique 2).

GRAPHIQUE 2
REPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT AVEC ARRÊT SELON
LE SECTEUR D’ACTIVITE DE LA VICTIME (2012)



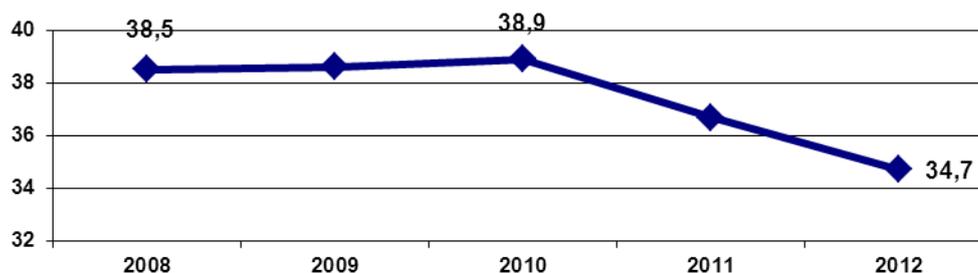
Source : MSA

³ Accidents avec arrêt de travail : nombre d’accidents ayant donné lieu au versement d’indemnités journalières (après un délai de carence de 7 jours).

b. Depuis 2008 l'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt diminue en moyenne de 2,6 % par an

Hormis une légère augmentation en 2010 (+ 1 %), l'indice de fréquence (nombre d'accidents pour 1 000 chefs d'exploitation) a une tendance en diminution depuis 2008, avec une moyenne annuelle de - 2,6 %, pour atteindre son indice le plus bas en 2012 avec 34,7 (graphique 3) soit une baisse de -5,4 % par rapport à 2011. Ce dernier taux est surtout dû à une forte diminution du nombre d'accidents indemnisés en 2012 (- 6,6 %) alors que la population des chefs d'exploitation diminue seulement de - 1,3 %.

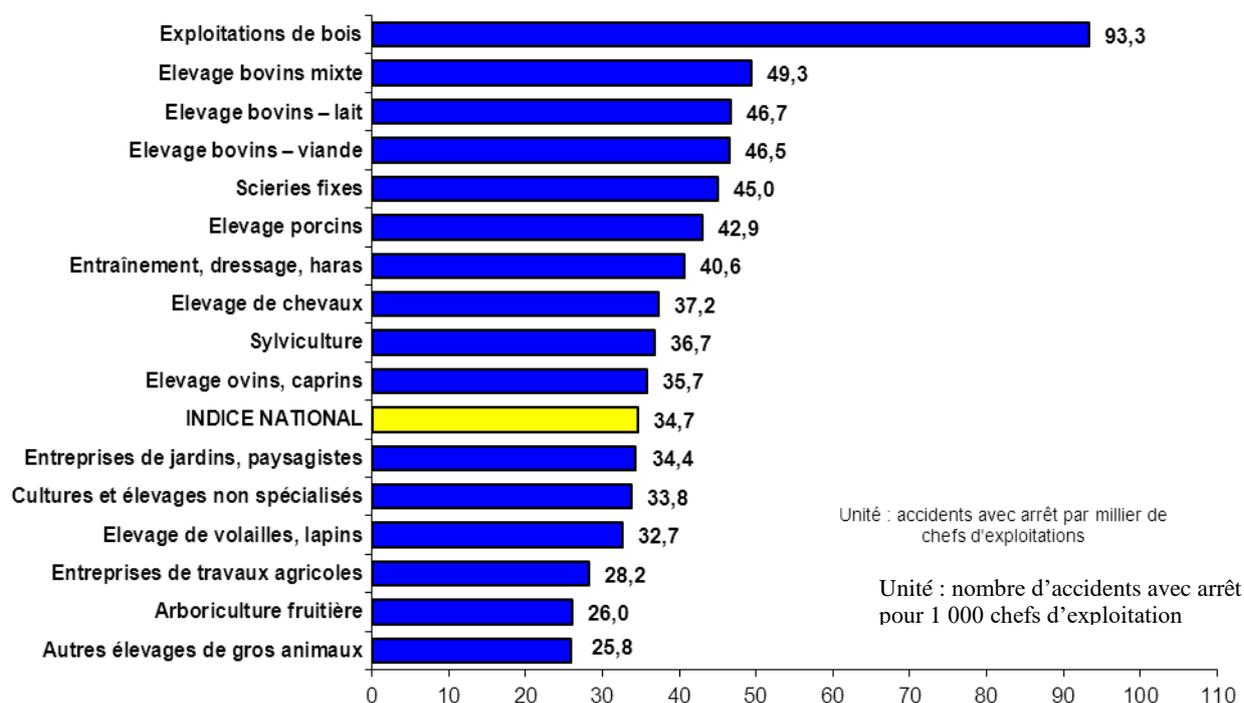
GRAPHIQUE 3
INDICE DE FREQUENCE – ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT (2008-2012)



Source : MSA

L'indice de fréquence est de loin le plus élevé pour les « **exploitations de bois** » avec 93,3 accidents avec arrêt pour 1 000 affiliés (graphique 4). Avec un indice global de 46,9 accidents pour 1 000 exploitants agricole, les trois secteurs d'élevages de bovins sont également très touchés par la fréquence des accidents.

GRAPHIQUE 4
INDICE DE FREQUENCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2012



Source : MSA

2. Les activités en rapport avec les animaux constituent la principale cause des accidents du travail avec arrêt

a. Environ une victime sur trois exerçait une activité en rapport avec les animaux vivants

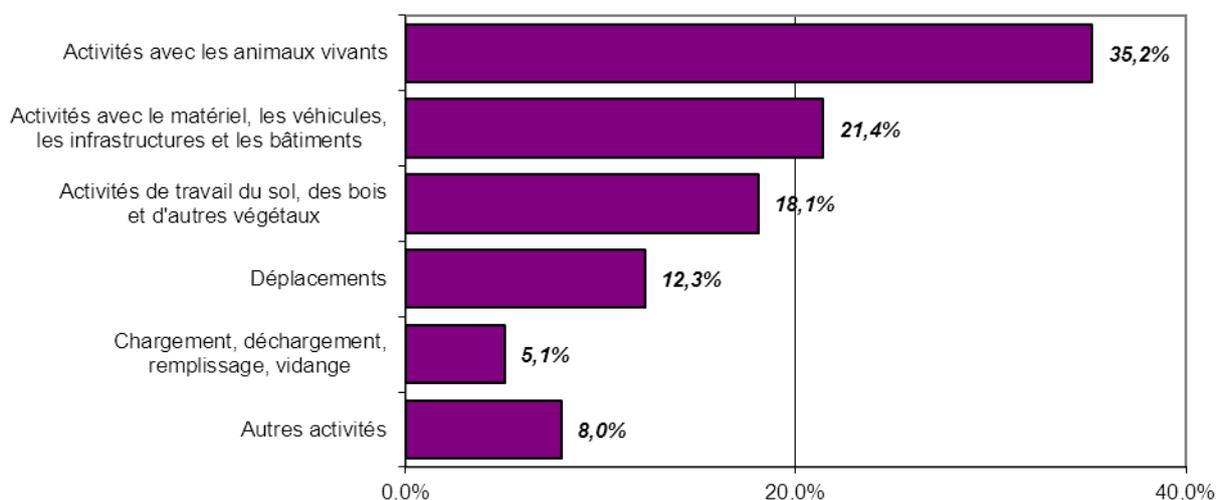
Lors de l'accident, les victimes exerçaient principalement des **activités en rapport avec les animaux vivants** (35,2 %) dont 28 % de celles-ci au cours d'opérations de manipulation et de contention d'animaux et 22 % lors des soins apportés aux animaux (graphique 5).

Les autres activités notables exercées au moment de l'accident sont en rapport avec **le matériel, les véhicules (hors déplacement), les infrastructures et les bâtiments**, qui occasionnent 21,4 % des accidents, dont 60 % pour la préparation, la maintenance, l'entretien et autres interventions sur les machines, les outils ou les véhicules.

Suivent ensuite, **les travaux du sol et des végétaux** avec 18,1 % des accidents, et **les déplacements**, 12,3 %, dont un peu plus de la moitié (54 %) surviennent lors de déplacements à pied.

Enfin les activités de chargement, déchargement, vidange et remplissage des moyens de transport ou des accumulateurs de matières concernent 5,1 % des accidents.

GRAPHIQUE 5
REPARTITION EN 2012 DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT
SELON L'ACTIVITE EXERCEE PAR LA VICTIME



Source : MSA

Autres activités : autres activités de manutention, transport et déplacement ; activités commerciales et de services ; traitement transformation des produits agricoles ; utilisation de produits chimiques ; activités diverses

b. Près de trois accidents sur quatre surviennent sur les lieux de production animale ou végétale

Les accidents surviennent essentiellement sur les lieux de production animale ou végétale qui totalisent 73,9 % des cas (fermes et bâtiments d'exploitation sans précision : 21,7 % ; production animale : 31,9 % ; production végétale : 20,3 %) ou dans **les lieux de transport et de déplacement** (voies routières, chemin, voies ferrées, voies navigables, etc.) qui représentent 10,2 % des accidents.

c. Pour un accident sur cinq, l'élément qui cause la lésion est un animal

Pour 19,8 % des accidents avec arrêt, les lésions sont causées par des animaux et les trois quarts sont des bovins (tableau 1).

Le contact de la victime avec des sols extérieurs ou avec leurs éléments constitutifs, généralement après une chute, est également une cause importante d'accident (12,8 %).

Dans 12,2 % des accidents, la dernière lésion constatée est due à des chocs ou contact avec des éléments de bâtiment (y compris les sols intérieurs aux bâtiments lors d'une chute de hauteur).

Les tracteurs, machines et appareils mobiles ou à poste fixe sont impliqués dans 11,4 % des accidents, les outils motorisés ou à énergie dans 4,3 %.

Tableau 1
REPARTITION EN 2012 DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT
PAR L'ÉLÉMENT MATÉRIEL À L'ORIGINE DES LÉSIONS

ELEMENTS MATERIELS	Nombre d'accidents	%
Animaux	3 014	19,8%
Sols extérieurs	1 947	12,8%
Eléments de bâtiment	1 852	12,2%
Eléments végétaux non transformés	1 160	7,6%
Outils à mains non motorisés	1 133	7,4%
Matériels et accessoires	843	5,5%
Machines et appareils mobiles	835	5,5%
Outils à mains motorisés ou à énergie	651	4,3%
Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers	564	3,7%
Autres véhicules ou équipements de transport	455	3,0%
Autres installations et équipements	455	3,0%
Eléments contenant	434	2,8%
Machines et appareils à postes fixes	337	2,2%
Véhicules routiers	201	1,3%
Autres éléments	519	3,4%
Absence d'élément matériel	838	5,5%
<i>Sous total</i>	<i>15 238</i>	<i>100%</i>
Élément matériel inconnu	1 340	
Total	16 578	

Source : MSA

d. Les pertes d'équilibre ou les chutes représentent presque le tiers des mouvements accidentels

Les pertes d'équilibre ou les chutes de l'accidenté sont à l'origine de 31,4 % des accidents. Viennent ensuite les mouvements d'animaux, 17,4 %, les chocs de la victime avec un objet, 14,5 % et les faux mouvements ou mouvements avec effort, 14,0 %.

e. Les fractures ou fêlures représentent 22 % des lésions occasionnées

Les fractures ou fêlures (22,5 % des cas), **les lésions superficielles et les contusions** (16,7 %), **les plaies** (14,4 %) et **les entorses ou foulures** (12,4 %) constituent les principales natures de lésions physiques (tableau 2).

Tableau 2
**REPARTITION EN 2012 DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT
 PAR LA NATURE DE LA LESION**

NATURES DES LESIONS	Nombre d'accidents	%
Fracture, fêlure	3 568	22,5%
Lésion superficielle, contusion	2 649	16,7%
Plaie	2 280	14,4%
Entorse, foulure	1 971	12,4%
Douleur d'effort, lumbago	1 347	8,5%
Lésion d'un muscle ou d'un tendon	1 250	7,9%
Autres lésions	1 995	12,6%
Lésions multiples	781	4,9%
<i>Sous-total</i>	<i>15 841</i>	<i>100%</i>
Nature de lésion non précisée	737	
Total	16 578	

Source : MSA

Les lésions se localisent beaucoup **sur les membres supérieurs**, 35,7 %, avec principalement **les mains**, 19,4 %, dont les deux tiers aux seuls doigts. **Les membres inférieurs** sont aussi touchés, 33,0 %, dont un tiers de ceux-ci au niveau **des genoux** et un quart pour **les chevilles**.

Le rachis lombaire et sacré⁴ est également une zone très concernée (10,6 %).

Les scénarii les plus courants, associant les natures aux sièges de lésions, sont :

- les fractures ou fêlures aux mains (essentiellement les doigts), aux poignets, jambes, genoux, pieds et chevilles et au thorax (sternum, côtes),
- les lésions superficielles ou contusions au tronc, rachis, thorax, épaules et aux genoux,
- les plaies aux mains (plus particulièrement aux doigts),
- les entorses et foulures aux genoux et chevilles,
- les douleurs d'effort et lumbagos dans le bas du dos.

III – LES ACCIDENTS MORTELS

1. En 2012, 104 non-salariés sont décédés à la suite d'un AT/MP

En 2012, 104 non-salariés sont décédés à la suite d'un accident de travail proprement dit, d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Ce nombre de décès, qui se situait entre 80 et 89 de 2008 à 2011, connaît son niveau le plus haut en 2012.

⁴ Bas du dos.

En 2012, un peu plus d'accidents mortels de travail proprement dit sont survenus dans les régions « Bretagne » et « Midi-Pyrénées » avec respectivement 15% et 13% des AT mortels.

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont principalement concernés avec 102 décès sur les 104 de 2012. Parmi ceux-ci, 97 sont des accidents mortels du travail proprement dit.

En 2012, les chefs d'exploitation des secteurs des élevages de bovins concentrent 40,2 % des accidents du travail mortel. Viennent ensuite les chefs d'exploitation en cultures et élevages non spécialisés, 12,5% et les chefs d'exploitants en cultures céréalières, 12,4%.

2. Sur la période de 2010 à 2012, 248 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont décédés à la suite d'un accident de travail

Au vu du faible nombre d'accidents mortels pour une année, les indicateurs et circonstances des décès à la suite d'un accident mortel du travail sont étudiés sur une période de trois ans cumulés.

a. Pour 43 % des accidents mortels du travail proprement dit, les chefs d'exploitation agricole sont des éleveurs de bovins

De 2010 à 2012, 248 chefs d'exploitation agricole sont décédés à la suite d'un accident mortel de travail proprement dit.

Les décès concernent essentiellement les hommes (235 accidentés) et principalement les classes d'âges de 50 à 59 ans, soit 45,2 %, et de 40 à 49 ans, soit 28,6 %.

Les éleveurs de bovins sont particulièrement concernés avec 107 personnes décédées, soit 43,1 % des 248 victimes (24,6 % pour les « éleveurs de bovins lait », 11,7 % pour « les éleveurs de bovins viande », et 6,9 % pour « les éleveurs de bovins-mixte »). Les autres principaux accidentés sont des exploitants de cultures céréalières, 32 victimes, soit 12,9 % et des exploitants de cultures et d'élevages non spécialisés, 30 victimes, soit 12,1 %.

b. Le tiers des décès est dû à l'utilisation d'un matériel ou d'une machine

Les accidents mortels lors de l'utilisation d'une machine fixe ou mobile, d'un tracteur ou d'un outil motorisé représentent 28,6 % des décès et sont dus principalement à des écrasements ou renversements de machines ou de tracteurs et des happements par un élément de machine.

Par ailleurs, 28 décès d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles (soit 11,3 % des décès), ont été reconnus comme des suicides ayant un lien direct avec des difficultés professionnelles ou financières.

Egalement sont recensés des décès d'origine cardio-vasculaire avec 28 victimes, soit 11,3 % des accidents.

Viennent principalement ensuite les décès survenus après une chute de hauteur, 25 victimes, 10,1 % du total des décès, ceux impliquant des animaux, 24 victimes et 9,7 % et ceux consécutifs à des chutes d'arbres ou de branches, 18 victimes et 7,3 %.

Enfin 18 accidents mortels sont survenus sur route lors d'un déplacement professionnel.

IV – EN 2012, 1 756 MALADIES PROFESSIONNELLES SONT RECONNUES POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE

En 2012, 1 884 maladies professionnelles avec ou sans arrêt de travail sont reconnues pour les non-salariés agricoles (7,5 % des AT/MP) soit une baisse de - 5,8 % par rapport à 2011. Toutefois, ce nombre qui reste fluctuant suivant les années (entre 1 762 et 2 000 maladies) est en hausse moyenne annuelle de + 1,7 % de 2008 à 2012.

Les maladies professionnelles concernent avant tout les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole avec 1 756 cas en 2012, soit 93,8 %. Les conjoints sont concernés par 112 maladies professionnelles (5,6 %). Très peu de maladies sont reconnues pour les autres statuts (0,6 % des maladies professionnelles).

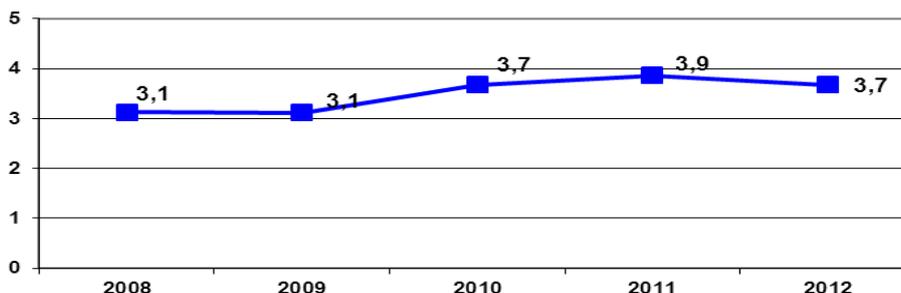
1. Les maladies professionnelles touchent principalement les femmes

a. L'indice de fréquence des maladies professionnelles pour les exploitants agricoles évolue en moyenne de + 4% de 2008 à 2012

Sur les 1 756 maladies professionnelles des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, 97,0 % sont reconnues dans le cadre d'un tableau (0,2 % au titre du système complémentaire avec tableau par la CRRMP⁵) et 3,0 % hors tableau.

L'indice de fréquence des maladies professionnelles avec et sans arrêt pour les chefs d'exploitation agricole (graphique 6) est en hausse annuelle moyenne de + 4,1 % sur la période de 2008 à 2012 et atteint 3,7 maladies professionnelles pour 1 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2012.

GRAPHIQUE 6
INDICE DE FREQUENCE – MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ET SANS ARRÊT (2008-2012)



Source : MSA

Cet indice de fréquence est élevé pour les secteurs « Marais salants » 19,2 maladies professionnelles pour 1 000 exploitants, et « conchyliculture », 8,5 ‰ exploitants. Toutefois ces deux secteurs ont peu d'affiliés avec respectivement 0,3 % et 0,7 % de ceux-ci.

Parmi les secteurs réunissant au moins 2 % des affiliés les « **éleveurs de volailles et lapins** » ont le plus fort indice avec 7,7 maladies reconnues pour 1 000 chefs d'exploitation. Ensuite les plus touchés sont les « éleveurs de bovins laitiers » avec un indice de 5,6.

b. Les femmes sont deux fois et demi plus atteintes que les hommes

Le nombre de maladies professionnelles reconnues chez les hommes (59,9 % des maladies) est supérieur à celui des femmes (40,1 %), mais l'indice de fréquence des maladies est deux fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes avec 6,2 cas pour 1 000 femmes et 2,9 cas pour les hommes en 2012.

⁵ Commission Régionale de Reconnaissance des Maladies Professionnelles

Les femmes du secteur des « élevages de volailles et lapins » avec 14,7 maladies pour 1 000 exploitants présentent un indice particulièrement élevé que les hommes (4).

Les victimes, tous genres confondus, sont essentiellement âgées de **50 à 59 ans** avec 52,1 % des chefs d'exploitation atteints d'une maladie. La classe d'âge de **40 à 49 ans** est également très représentée avec 31,3 % des victimes.

Pour ces deux classes d'âges, la surreprésentation des femmes se confirme avec un indice de 8,3 maladies pour 1 000 chefs d'exploitation, alors qu'il est de 4,5 pour les hommes, pour les victimes âgées de 50 à 59 ans. Pour celles âgées de 40 à 49 ans l'indice est de 7,2 pour les femmes contre 2,7 pour les hommes.

2. Les troubles musculo-squelettiques représentent neuf maladies professionnelles sur dix pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole

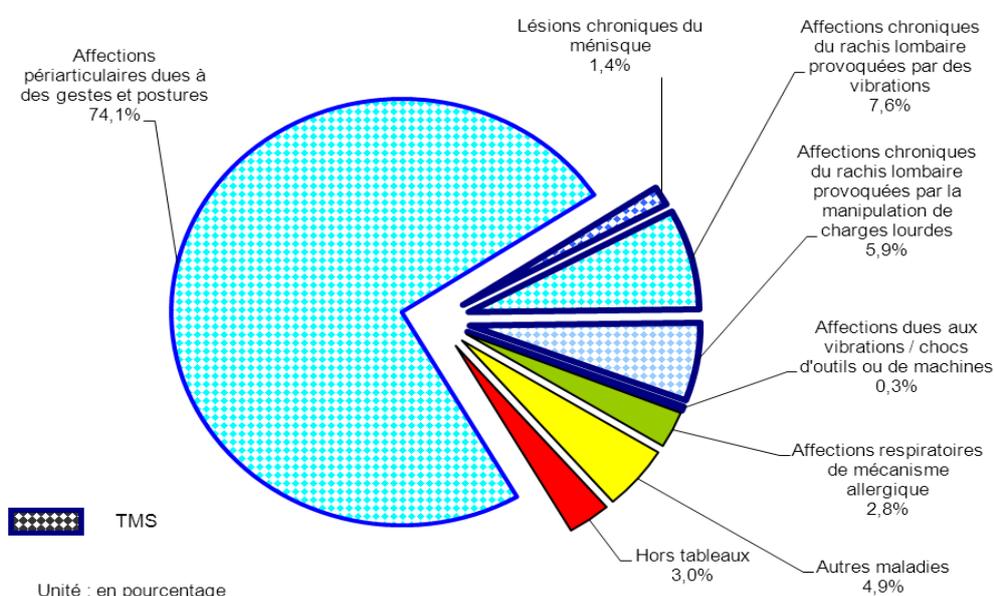
Les maladies professionnelles dominantes ayant fait l'objet d'une reconnaissance sont les **troubles musculo-squelettiques**⁶ (TMS) avec 1361 cas, soit 89,4 % des maladies reconnues pour les chefs d'exploitation. Les **affections péri-articulaires dues à des gestes et postures**, inscrites au tableau de maladie n° 39 du régime agricole, représentent 82,9 % des TMS et 74,1 % du total des maladies professionnelles (graphique 7).

Les **affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations**, inscrites au tableau de maladie n° 57, représentent 7,6 % des maladies et leur part dans les TMS est de 8,5 %. Les **affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manipulation manuelle et habituelle de charges lourdes**, inscrites au tableau de maladie n° 57 bis, représentent respectivement 5,9 % des maladies professionnelles et 6,6 % des TMS.

Parmi les autres maladies, les affections respiratoires professionnelles de mécanisme allergique, inscrites au tableau de maladie n°45, sont les plus représentées avec 2,8 % du total des maladies professionnelles. Ces affections sont notamment consécutives à l'inhalation de poussières végétales ou animales. C'est le cas de 68 % des affections respiratoires de ce tableau.

GRAPHIQUE 7

REPARTITION EN 2011 DES MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC OU SANS ARRÊT SELON LEUR NATURE



SOURCE : MSA

⁶ Les troubles musculo-squelettiques (TMS) regroupent les maladies professionnelles figurant aux tableaux de maladies n° 29, 39, 53, 57 et 57 bis du régime agricole.

3. Dans quatre cas sur cinq, les affections péri-articulaires sont à l'origine de la maladie professionnelle des femmes

Pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, 42,3 % des affections péri-articulaires (tableau n° 39 des maladies du régime agricole) se localisent au niveau du canal carpien. Suivent après les affections de l'épaule avec 34,1 % et celles du coude avec 13,6 %.

Les mouvements répétitifs ou le travail répétitif sont généralement à l'origine de ces affections et ils représentent respectivement 84,8 % et 9,4 % des affections periarticulaires.

Elles sont aussi nombreuses chez les femmes que chez les hommes, respectivement 561 cas soit 49,7 % des affections, 567 cas et 50,3 % des affections.

Toutefois le nombre de reconnaissance de ces affections est plus important pour les femmes avec 79,6 % du total des maladies qui leurs sont reconnues. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui des hommes avec 53,9 % de leurs maladies. Elles ont également une fréquence trois fois plus élevée avec 4,9 maladies pour 1 000 chefs d'exploitation contre 1,6 pour les hommes.

Ces affections sont plus particulièrement nombreuses pour les chefs d'exploitation :

- des « élevages de bovins laitiers » (29,7 % des affections péri-articulaires),
- des « exploitations de cultures et élevage non spécialisées » (12,3 %),
- en « viticulture » (9,7 %),
- des « élevages de bovins pour la viande » (9,1 %)
- des « cultures céréalières » (8,0 %).

Télécharger les données au format Excel :



CHIFFRES CLES EN 2012 (EVOLUTIONS 2008-2012)

Non salariés agricoles

- 587 307 personnes affiliées à l'Atexa (diminution des affiliés de - 2,0 % en moyenne par an de 2008 à 2012).
- 25 014 AT/MP : 22 930 accidents du travail proprement dit, 200 accidents de trajet, 1 884 maladies professionnelles (diminution des AT/MP de - 4,3 % en moyenne par année de 2007 à 2011).
- 104 décès de non-salariés agricoles (évolution moyenne de + 5,5 % de 2008 à 2012).
- 23 877 AT/MP pour les chefs d'exploitation, 813 pour les conjoints, 217 pour les cotisants solidaires et 107 pour les aides familiaux.

Chefs d'exploitation agricoles

- 477 808 chefs d'exploitation agricole.
- 23 877 AT/MP pour les chefs d'exploitation : 21 935 accidents du travail, 186 accidents de trajet, 1 756 maladies professionnelles.
- 102 décès pour les chefs d'exploitation dont 97 accidents mortels du travail proprement dit.
- Les deux cinquièmes des personnes décédées sont des éleveurs de bovins et le tiers des décès survient lors de l'utilisation d'une machine ou d'un matériel.
- 16 578 accidents du travail proprement dit avec arrêt indemnisés.
- Les trois quarts des accidents de travail font l'objet d'une indemnisation.
- 82,5 % des victimes d'accidents avec arrêt indemnisés sont des hommes.
- 39,1 % des victimes sont âgées de 50 à 59 ans.
- 45,4 % des accidents dans les élevages de bovins.
- Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2011 : 34,7 accidents pour 1 000 chefs (baisse moyenne de - 2,6 % par année).

- Les exploitations de bois ont l'indice de fréquence le plus élevé : 93,3.
- Une victime sur trois exerce des activités en rapport avec les animaux vivants.
- Les trois quarts des accidents surviennent sur les lieux de production animale ou végétale.
- Les animaux sont impliqués dans un accident sur cinq et les trois quarts sont des bovins.
- Le tiers des mouvements accidentels sont des pertes d'équilibre et chutes de la victime.
- Les fractures et fêlures (22,5%), les lésions superficielles et contusions (16,7%) constituent les principales natures de lésions physiques.
- Les membres supérieurs sont les plus touchés : 35,7% des accidents.
- 93,8 % (1 756) des maladies reconnues concernent les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.
- Indice de fréquence des maladies professionnelles avec et sans arrêt en 2012 : 3,7 maladies pour 1 000 chefs.
- Indice de fréquence élevé pour le secteur « marais salants » : 19,2.
- Les femmes deux fois plus touchées par les maladies professionnelles.
- 50,3 % des victimes sont âgées de 50 à 59 ans.
- Les TMS concentrent 9 maladies professionnelles sur 10 : les affections péri articulaires (tableau n°39) à elles seules constituent 74,1 % du total.
- La fréquence des affections périarticulaires est trois fois plus pour les femmes que pour les hommes.

Télécharger les données au format Excel :



Sigles cités :

APRIA RSA	: Réunion de sociétés d'assurances.
AT/MP	: Accidents du travail – Maladie professionnelle.
Atexa	: Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.
Ders	: Direction des études, des répertoires et des statistiques.
IJ	: Indemnité journalière.
MSA	: Mutualité sociale agricole.
Oreade	: Origine et évènements des accidents des exploitants.
Raamses	: Régime agricole d'assurance maladie statistiques et santé.
SAEXA	: Flux de suivi des affiliations des exploitants agricoles.
TMS	: Troubles musculo-squelettiques.
CSPSA	: Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.
CNP	: Commission nationale de prévention.
CRRMP	: Commission régionale de reconnaissance des maladies professionnelles.

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore